Image not found or type unknown

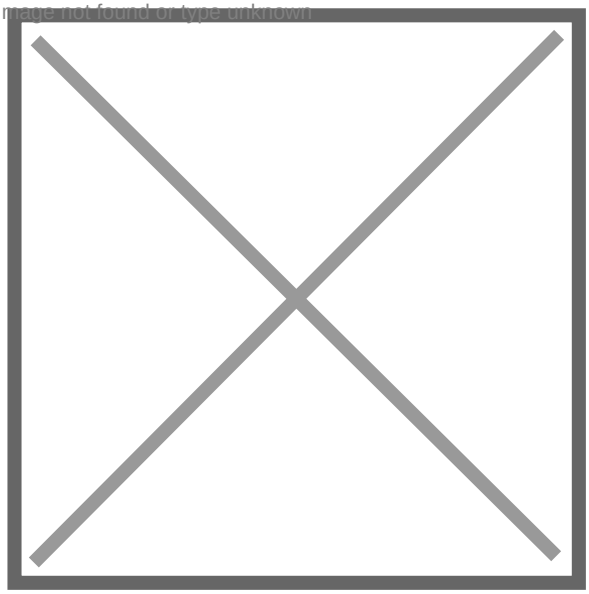

Utuliser mes droits , savoir si je pouvais portée plainte

Par **havane**, le **20/02/2011** à **01:01**

Bonjour,
Je suis locataire d'un 2 piéces , depuis 7 ans dans un HLM du 13éme arrondissement . le quartier et chouette en plein quartier asiatique . le probléme ce trouve dans l immeuble . je suis situer au 1er étage . du salon a la chambre la vue donne sur une sorte de toit terrasse . aucune visibilité sur l'extérieure . le sol de la terrasse ce trouve a eviron une trentaine de centimétre de la fenetre , et le toit et une vrais porcherie de déchets jetés par les fénetres . le service d 'entretient nettoients chaque années environs , quand c'est bien remplies d 'ordures . et ça fait 7 ans que ças dur . et le logement francais , ne fait aucun effort pour changé tous ça . et pendant ce temps là je paie pour vivre dans une poubelle . c''est pour ça que j'ai décidé d'utilisées mes droits . je voulais savoir, si je pouvais reffusé de paiés mon loyer ! ou bien de demandé un changement de logement ! si les choses continuent et ne changent pas ?

Par **jeetendra**, le **20/02/2011** à **09:15**

[fluo]ADIL 75 :[/fluo]
46 bis boulevard Edgar Quinet 75014 PARIS
Tel : 01 42 79 50 51 de 9h à 18h

Bonjour, surtout continuez à régler vos loyers normalement, c'est votre bailleur qui est en faute (article 1719 du Code civil), prenez contact avec l'Association ADIL à Paris, ils vous aideront, bon dimanche à vous.

Par **mimi493**, le **20/02/2011** à **15:45**

Vous ne pouvez pas ne pas payer le loyer sans autorisation d'un juge.
Prenez des photos
Faites une LRAR de mise en demeure au bailleur de procéder au nettoyage qu'à défaut vous saisirez le tribunal d'instance

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés